



**[Cliquez ici](#) pour adhérer en ligne pour 2020/2021**  
**Téléchargez le bulletin d'adhésion**



**2020-2021 - Lettre du SNUipp-FSU n°50**

**Sommaire :**

Carte scolaire, Covid, Ris maternelle, Direction, détachement, recours, Temps partiel



## **Carte scolaire 2021 : propositions à l'issue du groupe de travail du 3 février**

Lors du groupe de travail réuni ce jour à la DSDEN, consacré à la préparation de la phase principale de la carte scolaire 2021, **le SNUipp-FSU 06 est intervenu en faveur de dizaine d'écoles pour solliciter une ouverture légitime au vu de la hausse démographique ou s'opposer à toute proposition abusive de fermeture de classe.**

**Les représentant-es du SNUipp-FSU, sur la base des éléments fournis par les écoles, ont défendu pied à pied les situations et continueront de le faire lors du CTSD.**

Dans le cadre de sa campagne nationale pour un plan d'urgence pour l'école, le SNUipp-FSU revendique la généralisation de la baisse des effectifs : « pas plus de 25 par classe » et « pas plus de 20 en éducation prioritaire » et le développement dans tous les secteurs du « Plus de Maitres que de Classes ».

**Les propositions de l'administration sont provisoires. Elles seront à nouveau débattues à l'occasion du comité technique (vendredi 12/2 après-midi) à l'issue duquel l'IA prononcera les mesures définitives.**

**Lire les mesures hors éducation prioritaire**

**Mesures en éducation prioritaire**

**Mesures diverses**

**12 Février CTSD en présence du DASEN**

**Pour couvrir les écoles qui se mobiliseraient un préavis de grève a été déposé par le SNUipp-FSU pour le 12 février**

## PROTOCOLE SANITAIRE



LES NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES À PARTIR DU 8 FÉVRIER 2021

par le *snuipp-fsu des alpes maritimes*



06

**En maternelle, si un.e élève est positif.ive, toutes les personnes non masquées deviennent cas contact, entraînant la fermeture de la classe.**

- Étant masqués, selon le ministère, les adultes ne peuvent être cas contacts. De même, les élèves ne sont pas reconnus cas contact d'un adulte positif mais masqué.

**En élémentaire :** En justifiant du port du masque, le ministère établit que l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas de contacts à risque dans la classe.

Si trois élèves d'une même classe (de différentes fratries) sont positifs au Covid-19, alors les élèves et les personnels de la classe doivent être considérés comme cas contacts.



Dans la situation d'un cas attribué à un **variant**, que ce soit un.e élève ou un.e adulte, **la classe est systématiquement fermée**. En cas de suspicion de variant, la situation est appréciée au cas par cas....

**Les sorties avec nuitée sont désormais interdites.**

**Suspension des activités physiques et sportives en espace clos.**

**Continuité pédagogique : deux cas sont à différencier**

- La fermeture totale de la classe ou de l'école entraîne la mise en place d'un enseignement à distance.
- L'absence d'un.e ou quelques élèves entraînant le suivi habituel que nous faisons lors d'une absence ponctuelle.

**Pour lire le nouveau protocole sanitaire**

**Pour lire la FAQ du ministère**

## Situation sanitaire : et les écoles ?

Une réunion sanitaire s'est tenue avec le ministère en amont de l'intervention du premier ministre. Lors de cette réunion aucun scénario n'a été annoncé par le directeur de cabinet.

La FSU était reçue ce vendredi pour évoquer la situation sanitaire et son impact pour les établissements scolaires. Lors de ce rendez-vous, plusieurs points ont été évoqués parmi lesquels l'anticipation des scénarios possibles et de l'information faite aux personnels ont été centrales.

### Lire la suite

**LIRE aussi :**

<https://06.snuipp.fr/spip.php?article8952>

La FAQ ministérielle [ici](#)

### Campagne de tests !

120 infirmières scolaires ont été formées au testing.

Les tests antigéniques, uniquement pour les adultes, se feront dans le collège de secteur de préférence le mercredi....

**Si une école a trois cas positifs sur une période de 7 jours, les tests seront proposés dans un délai de 48 heures maximum.**

Notre demande d'avoir des équipes mobiles qui viennent dans les écoles n'a pas été retenue et c'est bien dommage.



**La FSU vient d'interpeler la DGRH sur deux sujets : le versement de la prime d'équipement informatique et la mise en paiement des avancements automatiques d'échelons.**

### **1. Versement de la prime d'équipement informatique.**

Cette nouvelle indemnité a été créée par décret du 5/12/2020. La FSU revendiquait la création d'une telle indemnité, mais dans une dimension bien supérieure, tant par son montant que son périmètre d'application.

Aucun versement n'ayant été effectué sur la paye de janvier 2021, la FSU a interpellé la DGRH qui a répondu que « *des développements informatiques importants ont été nécessaires pour adapter les systèmes d'informations RH. Ils sont achevés et ont été transmis aux académies fin décembre. Les éléments constitutifs de paye devant être finalisés dès le début de chaque mois, c'est sur la paye du mois de février que cette indemnité sera versée.* »

### **2. Régularisation des avancements automatiques et mise en paiement**

A ce jour, les avancements automatiques d'échelon qui sont censés s'appliquer depuis le 1/09/2020 ne sont toujours pas arrêtés par les DASEN. Par conséquent, l'évolution attendue et due sur la fiche de paye n'est pas effectuée.

Suite à la sollicitation de la FSU, voici la réponse envoyée par la DGRH aux OS siégeant au CTMEN : « *Pour ce qui concerne les opérations de régularisation d'avancement d'échelon [...] : vous le savez des évolutions informatiques se sont avérées nécessaires fin 2020 du fait de différentes évolutions réglementaires dont celles liées aux modalités de prise en compte, pour l'avancement, de certaines situations de disponibilité (pour élever un enfant de moins de huit ans...). Les opérations d'avancement d'échelon ne pouvaient donc se dérouler avant la livraison de ces développements informatiques modificatifs, les tableaux d'avancement de grade nécessitant quant à eux la mise à jour préalable des avancements d'échelon.*

*Comme cela avait pu vous être déjà indiqué, c'est bien mi-décembre qu'ont été livrés aux académies et départements les programmes informatiques relatifs aux avancements d'échelon. La régularisation en paye interviendra pour les personnels enseignants sur la paye de février, avec toutefois pour quelques académies et départements une prise en charge faite sur la paye de mars.* »



## Ris maternelle

Pour vous inscrire, envoyer nous juste un mail à: [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

### Mercredi 10 février 9h: devenir de l'école maternelle

Pour aider à comprendre comment la maternelle est attaquée dans ses fondements et entrevoir des pistes de « riposte », le SNUipp-FSU a organisé un **webinaire spécial maternelle le mardi 19 janvier 2021. Plus de 1 400 collègues ont suivi le direct. Il est possible de revoir la vidéo des interventions.**

#### Revoir

[https://youtu.be/Cp\\_Mxht0k44](https://youtu.be/Cp_Mxht0k44)



## Groupe de Travail « Direction d'école » : le SNUipp-FSU maintient la pression !

A la demande du SNUipp-FSU (lire le [courrier adressé à l'Inspecteur d'Académie en novembre 2020](#)), un groupe de travail spécialement dédié à la direction d'école a à nouveau réuni les organisations syndicales représentatives des personnels, le 19 janvier 2021.

Au programme des négociations : formation continue, sécurité, organisation des décharges mensuelles et diverses questions relatives à la simplification administrative.

[Lire le compte rendu complet](#)



## Détachement des personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré auprès d'une autre administration relevant de la fonction publique – rentrée scolaire 2021

Lire les infos + dossier de candidature : [ici](#)

A retourner à

[ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)

Copie au SNUipp-FSU



Suite aux recours gracieux formulés par les collègues, le Dasen ne donne pas suite sur des motifs très évasifs et peu convaincants.

Il faut donc désormais effectuer la saisine de la CAPD dans les 30 jours

[Copie au SNUipp-FSU](#)

▶ LA CAPD EST PREVUE LE 10 MARS 2021

Toutes les infos [ici](#)



[Demandes de temps partiel \(1ère demande ou renouvellement\) /ou de reprise à temps plein](#)

Rentrée 2021 - AVANT le 9 FEVRIER 2021 midi

Toutes les infos sur notre site: [ici](#)

[Une question ? Un doute ? Contactez nous !](#)

COPIES au SNUipp-FSU

---



## **SNUipp FSU Alpes Maritimes**

**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>**

**Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)**

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice**

**Tél : 04 92 00 02 00**

**SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>**

***Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :***  
***[http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)***